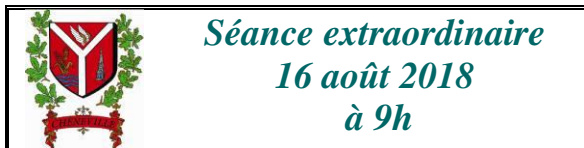


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 16 août 2018, à 9h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi de contrat – Travaux de remplacement et prolongation de la conduite d'égout pluvial de la rue Pilon et travaux correctifs des puisards
- 4- Travaux rue Pilon – Contrôle et vérification qualité matériaux
- 5- Offre de services – Inspection du réseau pluvial
- 6- Travaux perron arrière Centre St-Paul
- 7- Parole au public
- 8- Levée de la séance

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-239

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET PROLONGATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA RUE PILON ET TRAVAUX CORRECTIFS DES PUISARDS

2018-08-240

Octroi de contrat – Travaux de remplacement et prolongation de la conduite d'égout pluvial de la rue Pilon et travaux correctifs des puisards

ATTENDU QUE des travaux doivent avoir lieu pour le remplacement et la prolongation de la conduite d'égout pluvial de la rue Pilon et travaux correctifs des puisards;

ATTENDU QUE un appel d'offres par invitation a été fait dont le résultat est le suivant, avant les taxes :

- Pavages Lafleur et Fils Inc.	224 206.31\$
- 9088-9569 Québec Inc.	132 950.06\$

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont conformes selon l'analyse la firme Asisto Inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de la firme 9088-9569 Québec Inc. au montant de 152 859.33 \$ taxes incluses pour des travaux de remplacement et prolongation de la conduite d'égout pluvial de la rue Pilon et travaux correctifs des puisards.

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61030-000 et financée par le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- TRAVAUX RUE PILON – CONTRÔLE ET VÉRIFICATION QUALITÉ MATÉRIAUX

Ce dossier a été reporté à une séance ultérieure.

5- OFFRE DE SERVICES – INSPECTION DU RÉSEAU PLUVIAL

Ce dossier a été reporté à une séance ultérieure.

6- TRAVAUX PERRONS ARRIÈRE CENTRE ST-PAUL

2018-08-241

Octroi de contrat – Construction Alain Pilon

ATTENDU QUE les perrons à l'arrière du Centre St-Paul doivent être refaits;

ATTENDU QU' une soumission a été demandée à Construction Alain Pilon pour les deux perrons situés à l'arrière du centre St-Paul;

ATTENDU QUE Construction Alain Pilon a soumissionné pour la réfection du perron d'entrée à l'arrière du bâtiment sur le coin du bâtiment pour un montant de 4 000.00\$, pour le perron de béton de l'entrée des employés de la Coop Santé (sortie d'urgence) pour un montant de 3 800.00\$ et pour changer la descente de gouttières de côté du bâtiment pour un montant de 900.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de service de Construction Alain Pilon pour la réfection des perrons à l'arrière du Centre St-Paul au montant de 8 700.00\$ avant taxes;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61042-000 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-242

Octroi de contrat – Viateur Lirette

ATTENDU QUE Construction Alain Pilon va refaire la reconstruction des deux perrons à l'arrière du centre St-Paul;

ATTENDU QUE les perrons existants devront être défaits ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Excavation V.L. Inc. a fait une soumission pour défaire les deux perrons existants au montant de 1 000.00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de service d'Excavation V.L. Inc. pour défaire les deux perrons à l'arrière du Centre St-Paul au montant de 1 000.00 \$ avant taxes;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61042-000 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- PAROLE AU PUBLIC

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-08-243

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.